

Conseils de prévention des cambriolages

Protégez votre domicile...

. Faites équiper votre porte d'entrée d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique et d'un entrebailleur.

. Fermez votre porte à clef, même lorsque vous êtes chez vous. Lorsque vous vous absentez, même pour une courte durée, verrouillez tous les accès (entrée, fenêtres, garage) ;

Les cambriolages sont souvent réalisés en moins de 3 minutes. Les cambrioleurs entrent régulièrement dans les habitations par des accès laissés ouverts !

. N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clefs et ne laissez pas vos clefs sous un paillason, ou dans un pot de fleurs.

. Sur les réseaux sociaux, utilisez toujours un pseudo au lieu de votre véritable nom. De la même manière, évitez de poster des photographies permettant d'identifier l'endroit où celles-ci ont été prises ; désactiver à cet effet la géolocalisation sur les appareils photo de vos smartphones.

. Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils et tout ce qui pourrait faciliter l'accès à votre domicile. Taillez vos haies de sorte qu'elles ne constituent pas une cachette idéale pour les cambrioleurs !

. Evitez de faire rentrer chez vous des personnes que vous ne connaissez pas. Vérifiez toujours leur identité (*carte professionnelle, accréditation*) et l'objet de la visite. En cas de doute, appelez la société qui les emploie. N'hésitez pas à relever tous renseignements sur les démarcheurs (*tenue vestimentaire, physionomie, véhicule utilisé...*).

. Ne laissez jamais une personne inconnue sans surveillance dans votre habitation, ou sur votre propriété.

. N'indiquez jamais que vous détenez de l'argent, ou des bijoux à votre domicile ! Si c'est le cas, placez les dans un coffre ou, à défaut tout endroit secret, que vous seul devez connaître ; évitez à cet effet de dissimuler vos valeurs dans la chambre à coucher et la salle de bains, qui sont les premières pièces visitées par les cambrioleurs.

. Veillez à ce que vos objets de valeur ne soient pas visibles à travers les fenêtres. Photographiez ces objets et conservez précieusement les factures. Relevez par ailleurs les numéros de série de vos appareils multi-média. Cela est particulièrement utile en cas de cambriolage pour une identification ultérieure.

En cas d'absence...

. Avisez vos voisins et laissez leur, si possible, un double des clefs.

. Faites suivre votre courrier, ou faites le relever par une personne de confiance.

. Votre domicile doit paraître habité. Si vous en avez la possibilité, demandez à quelqu'un d'ouvrir régulièrement les volets en journée. Installez des programmateurs, qui déclenchent automatiquement l'allumage de lumières dans votre habitation à la tombée de la nuit...

. Ne laissez jamais de message sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux, indiquant la durée de votre absence.

. Contactez la gendarmerie dans le cadre de l'opération « *tranquillité vacances* ». L'unité profitera ainsi de ses services de surveillance pour porter une attention particulière à votre domicile durant votre absence et vous tenir informé en temps réel.

En cas de doute ou en présence de comportements suspects, composez sans délai le 17 !

**Si vous êtes victime d'un cambriolage : appelez immédiatement le 17
et ne touchez à rien avant l'arrivée des enquêteurs**